

Renouvellement de membre formateur du COLLEGE FRANÇAIS des ENSEIGNANTS EN CHIRURGIE de la MAIN

AVANT-PROPOS

L'agrément de membre formateur du Collège Français des Enseignants en Chirurgie de la Main (CFECM) doit être renouvelé tous les 5 ans. Le dossier de candidature complet doit être **avant le 15 avril 2020 minuit** et sera analysé par la commission d'admission-homologation qui se réunira à Toulouse le 17 juin 2020.

DOSSIER

Le dossier de candidature pour renouveler son statut de membre formateur du Collège est à envoyer (sous format PDF) par email aux adresses suivantes : au secrétaire général (francois_loisel@yahoo.fr), au président (sybille.facca@gmail.com) et à la présidente de la commission d'admission-homologation (aforli@chu-grenoble.fr), et devra contenir :

- une attestation de l'appartenance au collège de sa spécialité chirurgicale, CFCOT, ou CFCPRE, ou CNHUCP,
- une attestation de l'obtention du D.E.S. ou du D.E.S.C. de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique, en Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique, ou en Chirurgie pédiatrique ou un équivalent européen,
- une attestation de droit au titre en Chirurgie de la Main
- une attestation de membre associé ou titulaire de la Société Française de Chirurgie de la Main,
- une attestation de membre de la société savante de sa spécialité (SOFOT, SoFCPRE, SFCP),
- une liste des actions et responsabilités pédagogiques,
- le CV du candidat,
- une lettre de parrainage d'un membre formateur du CFECM,
- les titres et travaux du candidat, dont au moins une communication au

congrès de la SFCM et un article en 1^{er} auteur ou dernier auteur dans les 5 dernières années,

- la liste des cours et formations auxquels le candidat a participé,
- la participation active à l'élaboration et l'évolution de la Plateforme d'Enseignement Electronique de la Main.